

COMMUNIQUÉ

Bordeaux, le 12/05/2021

CARTE DU COMBATTANT ALGÉRIE 1962-1964

Quelques jours après les commémorations marquant le 76^{ème} anniversaire de la fin de Seconde guerre mondiale en Europe, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) souhaite revenir sur l'une des principales mesures du quinquennat en faveur des anciens combattants.

Il y a près de trois ans, le Gouvernement a en effet proposé d'accorder la carte du combattant aux militaires français présents en Algérie après l'indépendance et jusqu'au 1^{er} juillet 1964. Cette mesure a été adoptée par le Parlement.

Elle est entrée effectivement en vigueur le 1^{er} janvier 2019 et a permis l'attribution de plus de 37 300 cartes du combattant à ce jour, majoritairement à des anciens appelés du contingent ayant servi au moins 4 mois sur le territoire algérien entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

Les services départementaux et des outre-mer de l'ONACVG se tiennent à la disposition des personnes concernées qui n'auraient pas encore fait valoir leurs droits en la matière. Les demandes peuvent aussi être déposées en ligne en utilisant le lien suivant : <https://www.onacvg.fr/demarches/carte-du-combattant>

Contact

Taina NETI
05 56 44 79 63
taina.neti@onacvg.fr